



Reconnaissance AEAi N° 14700

Titulaire

Almeva AG
Industriestrasse 6
9220 Bischofszell
Schweiz

Fabricant

Almeva AG
9220 Bischofszell
Schweiz

Groupe

442 - Conduits de fumée en matière synthétique

Produit

ALMEVA PP-H

Description

Système de conduits de fumée à une paroi:
matière synthétique PP-H (polypropylène);
tuyau rigide et ondulé;
Diamètre: 75 - 315mm

Utilisation

Voir pages suivantes pour l'utilisation et l'installation.

Documentation

Hersteller: Déclaration des performances 'CH-03-DOP-23-06-17' (08.11.2017); TÜV Süd, München: Rapport d'essai 'Nr. A 1163 -00/03' (19.08.2003), Rapport d'essai 'Nr. A 1161-01/08' (30.06.2008), Rapport d'essai 'A 1661-01/08' (30.06.2008), Complément 'A 1661-02/16' (31.05.2016)

Conditions d'essai

EN 1443

Appréciation

Classification selon EN-1443 T120;P1;W;1/2;O-50;R00;EI 00;

Durée de validité

31.12.2024

Date d'édition

18.12.2019

Remplace l'attestation du

31.12.2014

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Patrik Vogel

Frank Näher



INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES ÉLÉMENTS DE PROTECTION INCENDIE

CHEMINÉE CONFORME AUX PRESCRIPTIONS

(RÉPERTOIRE DE LA PROTECTION INCENDIE SOUS-GROUPE 402)

Durée de résistance au feu 90 minutes, en matériaux de construction RF1 résistant durablement à la chaleur, entièrement en briques de terre cuite (pas de briques isolantes). Les pierres doivent être maçonnées à joints pleins et en joints décalés. La paroi a au min. 100 mm d'épaisseur.

GAINÉ POUR LES CONDUITS DE FUMÉE

(RÉPERTOIRE DE LA PROTECTION INCENDIE SOUS-GROUPE 401)

Résistance au feu xx minutes, en matériaux de construction de la catégorie RF1 résistant durablement à la chaleur

Gainé technique continue, à quatre côtés, de la dalle sur sous-sol à l'enchevêtrement ou à la couverture de tuiles.

ENTOURAGE EI 30 (RÉPERTOIRE DE LA PROTECTION INCENDIE SOUS-GROUPES 402 ET 403)

Durée de résistance au feu 30 minutes, en matériaux de construction RF1, résistant durablement à la chaleur par ex. briques de terre cuite, briques silico-calcaires, briques de ciment maçonnées à joints pleins, sans crépi. Épaisseur de paroi minimale = 75 mm

Par exemple briques et panneaux légers, PS au moins 600 kg/m³, (béton cellulaire, béton argile expansée), joints de bout et joints d'assise au mortier, à joints pleins. Épaisseur de paroi minimale = 75 mm

Les parois du bâtiment peuvent être intégrées à l'entourage et celui-ci peut être posé à chaque niveau sur la dalle en béton.

ENTOURAGE EI 60 (RÉPERTOIRE DE LA PROTECTION INCENDIE SOUS-GROUPES 402 ET 403)

Durée de résistance au feu 60 minutes, en matériaux de construction RF1, résistant durablement à la chaleur par ex. briques de terre cuite, briques silico-calcaires, briques de ciment maçonnées à joints pleins, sans crépi. Épaisseur de paroi minimale = 100 mm

Par exemple briques et panneaux légers, PS au moins 600 kg/m³ (béton cellulaire, béton argile expansée), joints de bout et joints d'assise au mortier, à joints pleins. Épaisseur de paroi minimale = 75 mm

Les parois du bâtiment peuvent être intégrées à l'entourage et celui-ci peut être posé à chaque niveau sur la dalle en béton.

REVÊTEMENT À L'INTÉRIEUR D'UN NIVEAU

Résistance au feu xx minutes, en matériaux de construction de la catégorie RF1 résistant durablement à la chaleur

- Revêtement EI 30 Par exemple laine de roche 50 mm, 80 kg/m³

- Revêtement EI 60 Par exemple laine de roche 100 mm, 80 kg/m³

PRODUIT RÉSISTANT DURABLEMENT À LA CHALEUR

Sont considérés comme produits de construction résistant durablement à la chaleur ceux dont les propriétés sur le plan de la protection incendie ne sont pas influencées négativement par des températures ambiantes de 85 °C ou davantage dans les conditions d'exploitation normales sur leur lieu d'utilisation.



CLASSIFICATION SN EN 1443 – T120; P1; W; 1/2; O-50; R00; EI 00

Classe de température	T120	= température nominale de fonctionnement 120°C
Classe de pression	P1	= pression d'essai 200 Pa pour les conduits de fumée fonctionnant sous pression positive
Classe de résistance aux condensats	W	= pour les conduits de fumée fonctionnant en ambiance humide
Classe de résistance à la corrosion	1	= combustible gaz
	2	= combustible fiouls à teneur en soufre inférieure ou égale à 0.2%
Classe de résistance au feu de cheminée / Distance aux matières combustibles	O-	= pour les conduits de fumée non résistant au feu de cheminée
	50	= 50 mm de distance (X2)
Résistance thermique	R00	= 0.00 m ² K/W
Classe de résistance au feu	EI 00	= durée de la résistance au feu

INSTALLATION ET DISTANCES DE SECURITE PAR RAPPORT AUX MATERIAUX COMBUSTIBLES

Dans les maisons individuelles, dans les appartements et dans les bâtiments de taille réduite, hors du local où est installé l'appareil de chauffage

Conduit vertical:

Installation avec élément de protection incendie: entourage en maçonnerie EI 30-RF1, gaine EI 30-RF1.

Conduit horizontal:

Installation avec élément de protection incendie: revêtement EI 30-RF1.

Dans les bâtiments avec plusieurs compartiments coupe-feu, hors du local où est installé l'appareil de chauffage

Conduit vertical:

Installation avec élément de protection incendie: entourage en maçonnerie EI 60-RF1, gaine EI 60-RF1.

Conduit horizontal:

Installation avec élément de protection incendie: revêtement EI 60-RF1.

Distances par rapport aux matériaux combustibles

Distance de sécurité à partir du bord extérieur de l'élément de protection incendie

- EI 30-RF1 = 00 mm (X1)

- EI 60-RF1 = 00 mm (X1)

Installation le long de façades

Distance de sécurité depuis le bord extérieur du système de conduit = 50 mm (X2); aux endroits exposés, il faut une protection mécanique.

Les conduits de fumée installés en façade doivent être protégés contre les dommages mécaniques aux endroits exposés et au-dessus de la toiture. Le long de façades combustibles et pour la traversée d'avant-toits, les conduits de fumée en matériaux combustibles doivent être montés à l'intérieur d'un tuyau de protection en matériaux RF1 présentant une résistance mécanique suffisante.

Un déclencheur thermique de sécurité doit être monté dans le flux de gaz de l'appareil de chauffage ou dans la zone d'introduction des gaz dans le conduit de fumée. Ce dispositif doit arrêter et verrouiller l'installation de chauffage dès que la température des gaz de combustion dépasse la valeur maximale admise.

Pour les conduits de fumée fonctionnant sous pression positive, à l'exception des systèmes indépendants de l'air ambiant (coaxial), il faut prévoir, à l'intérieur des bâtiments, un espace suffisant pour la circulation de l'air (20 mm au minimum sur tout le pourtour et toute la longueur du conduit jusqu'à l'air libre).

L'évacuation complète des condensats des conduits de fumée fonctionnant en ambiance humide doit être garantie, et ce sans reflux dans l'appareil de chauffage. Sont dispensés de cette mesure les appareils de chauffage expressément conçus pour recueillir toute la quantité de condensats qui reflue. Les condensats doivent être évacués par un siphon avec un niveau d'eau de 100 mm.